

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
DIVISIONS D'ENREGISTREMENT DE: BERTHIER, MONTCALM,
JOLIETTE ET ABITIBI

DESCRIPTION TECHNIQUE

ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE: FESTUBERT

Cinq territoires situés dans la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle dans les cantons de: Vimy, Lens, Festubert, Diaz, Jalobert, Esperey, Chouart et dans un territoire non-divisé, ayant une superficie totale de 1 255 km² et dont la ligne périmétrique se décrit à l'aide d'une ligne brisée dont les coordonnées U.T.M. des sommets sont:

Territoire A

Point	Coordonnées
A	5 299 750 m N et 446 100 m E, ce point est situé sur le parallèle de latitude 47°51' nord, à 60 m à l'est de la limite est de l'emprise d'un chemin longeant le ruisseau Adair; de là, ouest, ledit parallèle de latitude jusqu'au point B;
B	5 300 175 m N et 413 150 m E;
B'	5 300 000 m N et 412 750 m E;
C	5 299 150 m N et 412 150 m E, ce point est situé à 60 m au nord de la ligne des hautes eaux ordinaires (L.H.E.O.) sur la rive droite de l'émissaire du lac du Hibou; de là, dans une direction générale sud-ouest, puis nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de ladite rive de l'émissaire et d'un lac dont les coordonnées géocentriques sont: 5 299 025 m N et 411 950 m E jusqu'au point D;

D	5 299 000 m N et 412 200 m E;
E	5 296 000 m N et 412 550 m E;
F	5 295 050 m N et 409 450 m E;
G	5 295 950 m N et 403 500 m E;
H	5 292 150 m N et 401 100 m E;
I	5 292 150 m N et 398 425 m E;
J	5 295 150 m N et 395 575 m E;
K	5 297 450 m N et 396 500 m E;
L	5 300 400 m N et 395 750 m E, ce point est situé sur le parallèle de latitude 47°51' nord; de là, ouest ledit parallèle de latitude jusqu'au point M;
M	5 300 450 m N et 391 450 m E, ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite de l'émissaire du lac Kylie; de là dans une direction générale sud-ouest puis sud-est, la L.H.E.O. sur les rives suivantes: la rive droite de l'émissaire du lac Kylie, la rive ouest d'un lac sans nom, la rive droite d'un tributaire du lac Akos, la rive ouest du lac Akos, la rive ouest de la rivière Camachigama jusqu'au point N;
N	5 291 300 m N et 393 100 m E, de là, est, une droite jusqu'à la rencontre avec la L.H.E.O. sur la rive gauche de l'émissaire du lac Bricault; de là, dans des directions générales sud-est, sud-ouest puis nord-est, la L.H.E.O. sur les rives suivantes: la rive gauche de l'émissaire du lac Bricault, la rive ouest d'un lac sans nom, la rive ouest du lac Bricault, la rive gauche de l'émissaire du lac Carr, la rive nord, ouest, sud et est du lac Carr jusqu'au point O;
O	5 286 900 m N et 395 350 m E, de là, est, une droite jusqu'à la rencontre avec la limite ouest de l'emprise d'un chemin forestier passant au nord du lac Chinon; de là, vers le sud-est, ladite limite jusqu'au point P;

P 5 284 450 m N et 396 150 m E,
ce point est situé, sur la L.H.E.O. sur la
rive droite d'un tributaire du lac Chinon; de
là, dans une direction générale sud-est,
sud-ouest, nord-est puis sud-ouest, la
L.H.E.O. dudit émissaire, la L.H.E.O. sur les
rives suivantes: la rive ouest et sud du lac
Chinon, la rive droite de l'émissaire dudit
lac, la rive ouest d'un lac sans nom, la rive
droite de son émissaire, la rive droite de la
rivière des Outaouais (chenal principal) jus-
qu'au point Q;

Q 5 281 950 m N et 395 900 m E,
de là, vers le nord-ouest une droite jusqu'au
point R;

R 5 281 800 m N et 395 850 m E,
ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la ri-
ve gauche de l'émissaire du lac Landron; de
là, dans une direction générale sud-est puis
sud-ouest ladite limite jusqu'à la rencontre
avec le côté sud d'un pont enjambant l'émis-
saire du lac Landron; de là, dans une direc-
tion générale sud-est puis nord-est, le côté
sud dudit pont, la limite sud de l'emprise
d'un chemin conduisant à la rivière des Ou-
taouais (chenal du sud) jusqu'au point S;

S 5 278 850 m N et 399 550 m E,
ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la ri-
ve gauche de la rivière des Outaouais (chenal
du sud); de là, dans une direction générale
nord-est puis sud-est, la L.H.E.O. de ladite
rivière jusqu'au point T;

T 5 285 100 m N et 413 700 m E;

U 5 282 600 m N et 414 750 m E;

V 5 282 550 m N et 418 550 m E;

W 5 286 000 m N et 421 600 m E,
ce point est situé sur la L.H.E.O. du lac
Farbus; de là, dans une direction générale
nord-est, ladite ligne jusqu'au point X;

X	5 287 050 m N et 424 950 m E, ce point est situé dans le prolongement d'une ligne parallèle et distante de 60 m de la limite sud de l'emprise d'un chemin forestier qui passe au sud-ouest du lac Towlson; de là, vers l'est, ladite ligne parallèle jusqu'au point Y;
Y	5 286 950 m N et 427 650 m E;
Z	5 289 000 m N et 427 650 m E;
A'	5 291 600 m N et 426 750 m E;
B'	5 294 300 m N et 430 000 m E, ce point est situé à 60 m au sud de la L.H.E.O. de la rive gauche de l'émissaire du lac Rattle; de là, dans une direction générale nord-est puis sud-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. des cours d'eau suivants: l'émissaire du lac Rattle, le lac Rattle, le tributaire du lac Rattle, ainsi qu'un lac sans nom jusqu'au point C';
C'	5 290 550 m N et 433 650 m E;
D'	5 291 100 m N et 435 350 m E;
E'	5 290 950 m N et 435 450 m E, ce point est situé à 60 m au sud de la limite sud de l'emprise d'un chemin forestier conduisant au lac Burke; de là, dans une direction générale nord-est puis sud-est, ladite limite jusqu'au point F';
F'	5 290 450 m N et 437 650 m E, ce point est situé à 60 m au nord de la L.H.E.O. d'un lac sans nom; de là, dans une direction générale sud-ouest, sud, sud-est puis sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. des rives suivantes: la rive nord et ouest dudit lac, la rive droite d'un tributaire du lac Towlson, les rives nord, ouest et nord-ouest du lac Towlson, la rive gauche d'un tributaire dudit lac jusqu'au point G';

G'	5 286 800 m N et 436 400 m E, ce point est situé dans le prolongement de la L.H.E.O. sur la rive gauche de l'émissaire du lac Manille; de là, dans une direction générale sud-est, sud-ouest puis est, ledit prolongement, la L.H.E.O. dudit émissaire, et du lac Manille jusqu'au point H';
H'	5 284 550 m N et 436 400 m E;
I'	5 283 550 m N et 436 400 m E, ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite de l'émissaire du lac Jérôme; de là, dans une direction générale sud-est puis sud-ouest, la L.H.E.O. dudit émissaire, du lac Jérôme, de son émissaire, de la rive droite du ruisseau Joliette jusqu'au point J';
J'	5 281 800 m N et 437 650 m E, de là, est, une droite jusqu'à la rencontre avec la L.H.E.O. sur la rive gauche du ruisseau Joliette; de là, dans une direction générale nord-est, sud-est puis nord-est, la L.H.E.O. du ruisseau Joliette, de l'émissaire du lac Vermouth, du lac Vermouth, de son tributaire, de deux lacs sans nom jusqu'au point K';
K'	5 280 650 m N et 440 300 m E, de là, vers le nord-est, une droite jusqu'à la rencontre avec la L.H.E.O. sur la rive droite d'un tributaire du lac Echouani; de là, dans une direction générale nord-est, sud-est puis est, la L.H.E.O. dudit tributaire, d'un lac sans nom et de son émissaire jusqu'au point L';
L'	5 280 950 m N et 441 100 m E, ce point est situé à 60 m à l'est de la limite est de l'emprise d'un chemin conduisant au lac Lanky; de là, vers le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de ladite limite jusqu'au point M';
M'	5 283 750 m N et 440 300 m E;
N'	5 288 000 m N et 442 400 m E;
O'	5 292 400 m N et 442 500 m E;

P' 5 292 250 m N et 440 875 m E,
ce point est situé à 60 m à l'est de la limite est de l'emprise d'un chemin conduisant au lac Homer; de là, dans une direction générale nord-ouest puis nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de ladite limite jusqu'au point de départ.

SUPERFICIE: 631,3 km²

Territoire B

A 5 299 750 m N et 446 100 m E,
ce point est situé sur le parallèle de latitude 47°51' nord et à 60 m à l'est de la limite est de l'emprise du chemin longeant le ruisseau Adair; de là, ouest, ledit parallèle de latitude jusqu'au point H'';

H'' 5 300 150 m N et 414 100 m E,
ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Camachigama; de là, dans une direction générale nord-est, la L.H.E.O. de ladite rivière, du lac Old Man, d'une chaîne de ruisseaux et de lacs étant le tributaire du lac Old Man jusqu'au point R';

R' 5 311 950 m N et 423 750 m E,
ce point est situé sur la L.H.E.O. d'un lac sans nom; de là, nord, une droite jusqu'à la rencontre avec la L.H.E.O. sur la rive sud-est du lac Obabcata; de là, dans une direction générale nord-est, la L.H.E.O. dudit lac, du lac Diaz, du lac Bailey, du lac Mirande, de l'émissaire du lac Karr, du lac Karr jusqu'au point S';

S' 5 319 250 m N et 441 700 m E,
de là, est, une droite jusqu'à la rencontre avec la limite est de l'emprise du chemin passant à l'ouest des lacs: Chouart, Kumel et le lac de la Fourche; de là, dans des directions générales nord-est, sud-est, sud-ouest puis sud-est, ladite limite et son prolongement jusqu'au point T';

T' 5 300 900 m N et 449 200 m E,
ce point est situé à 60 m au sud-est de la limite sud-est de l'emprise d'un chemin conduisant au lac Doris; de là, dans une direction générale sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de ladite limite jusqu'au point de départ.

SUPERFICIE: 409,4 km²

Territoire C

N'' 5 302 800 m N et 416 850 m E,
ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Camachigama; de là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point U';

U' 5 302 600 m N et 416 700 m E,
ce point est situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Camachigama; de là, dans une direction générale nord-est une ligne parallèle et distante de 60 m de ladite rivière jusqu'au point V';

V' 5 304 000 m N et 417 500 m E,
ce point est situé à 60 m au nord de la limite de l'emprise d'un chemin conduisant au lac Horace; de là, dans une direction générale nord-ouest puis sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de ladite limite jusqu'au point W';

W' 5 305 350 m N et 412 100 m E,
ce point est situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive gauche d'un tributaire du lac Sec; de là, vers le nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m dudit tributaire jusqu'au point X';

X' 5 306 650 m N et 412 275 m E;

Y' 5 307 250 m N et 411 750 m E,
ce point est situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom; de là, vers le sud-ouest une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. dudit lac, de son

émissaire, d'un autre lac sans nom, d'un tributaire du lac Valentine, du lac Valentine, d'un autre tributaire, d'un lac sans nom jusqu'au point Z';

Z' 5 306 000 m N et 409 500 m E;

A'' 5 306 000 m N et 407 500 m E;

B'' 5 306 500 m N et 405 400 m E;

C'' 5 306 800 m N et 403 400 m E;

D'' 5 307 250 m N et 401 800 m E,

ce point est situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive gauche d'un tributaire du lac Vimy; de là, dans une direction générale nord-ouest, puis sud-ouest une ligne parallèle et distante de 60 m dudit tributaire et de deux lacs sans nom jusqu'au point E'';

E'' 5 307 200 m N et 400 650 m E;

F'' 5 307 700 m N et 400 300 m E,

ce point est situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Capitachouane; de là, dans des directions générales nord-est, sud-est, nord-est puis sud-ouest, la L.H.E.O. de ladite rivière, du lac Vimy, du lac Moore, du lac Obabcata jusqu'au point G'';

G'' 5 312 200 m N et 423 750 m E,

de là, sud, une droite jusqu'à la rencontre avec la L.H.E.O. sur la rive nord-est d'un lac sans nom; de là, dans une direction générale sud-ouest, sud-est puis sud-ouest, la L.H.E.O. sur la rive est dudit lac, la rive gauche du tributaire de la rivière Camachigama, le lac Old Man, la rivière Camachigama jusqu'au point de départ.

SUPERFICIE: 149,9 km²

Territoire D

L 5 300 400 m N et 395 750 m E,

ce point est situé sur le parallèle de latitude 47°51' nord; de là, ouest, ledit parallèle de latitude jusqu'à la rencontre avec le prolongement de la limite ouest du canton de Vimy; de là, nord, ledit prolongement et la limite ouest dudit canton jusqu'au point I'';

- I'' 5 304 900 m N et 389 550 m E,
ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite de l'émissaire du lac Nattaway; de là, vers le nord-est, ladite L.H.E.O. dudit émissaire, d'un lac sans nom, du lac Nattaway jusqu'au point J'';
- J'' 5 305 600 m N et 391 250 m E,
de là, est, une droite jusqu'au point K'';
- K'' 5 305 600 m N et 391 850 m E,
ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Capitachouane; de là, dans une direction générale nord-est, la L.H.E.O. de ladite rivière jusqu'au point L'';
- L'' 5 307 700 m N et 398 000 m E,
ce point est situé à 60 m à l'ouest de la limite ouest de l'emprise d'un chemin passant à l'ouest du lac Camachigama; de là, vers le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de ladite limite jusqu'au point M'';
- M'' 5 304 000 m N et 396 325 m E,
de là, vers le sud-ouest une droite jusqu'au point de départ.

SUPERFICIE: 41,4 km²

Territoire E

- H'' 5 300 150 m N et 414 100 m E,
ce point est situé sur le parallèle de latitude 47°51' nord avec l'intersection de la L.H.E.O. sur la rive gauche de la rivière Camachigama; de là, ouest, ledit parallèle de latitude jusqu'au point B;
- B 5 300 175 m N et 413 150 m E;
- U'' 5 302 600 m N et 416 700 m E,
ce point est situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Camachigama; de là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point N'';
- N'' 5 302 800 m N et 416 850 m E,
ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive gauche de ladite rivière; de là, vers le sud-ouest, ladite L.H.E.O. jusqu'au point de départ.

SUPERFICIE: 23,0 km²

Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada.

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé et portant le numéro P-451

L'original de ce document est conservé au Service de l'acquisition d'immeubles du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Cartes 1:50 000	31 N/16	31 O/12
	31 N/9	31 O/13

PRÉPARÉE PAR:



JACQUES PELCHAT

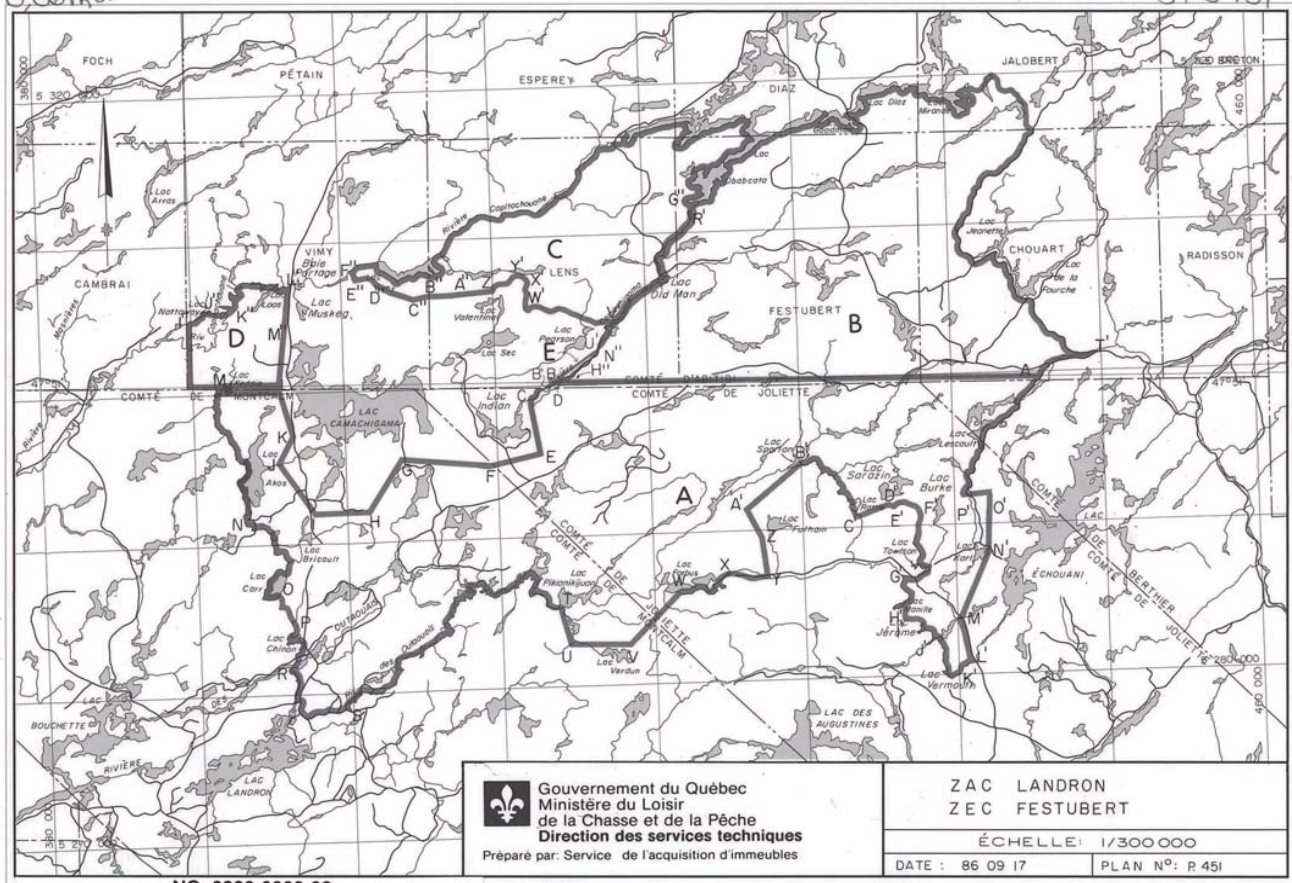
Arpenteur-géomètre

Québec, le 17 septembre 1986

Minute: 451

0.06m²

JP0451




 Gouvernement du Québec
 Ministère du Loisir
 de la Chasse et de la Pêche
Direction des services techniques
 Préparé par: Service de l'acquisition d'immeubles

ZAC LANDRON
 ZEC FESTUBERT
 ÉCHELLE: 1/300 000
 DATE: 86 09 17 PLAN N°: R 451

NO. 0820-0000-03